

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Votre courtier conseil : SPVIE/SYNERCIEL

Adresse : 26 Rue Pagés

92150 Suresnes

Tél : 01.87.15.69.98

Mail : synerciel@spvie.com

Pour déclarer un sinistre : sinistre.rcd@spvie.com

L'assureur ci-dessous dénommé, **GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE** atteste que :

SARL ACCZ

n° SIRET : 81759194400019

Adresse : LE COULAT

31430 GRATENS

est titulaire d'un contrat d'assurance

à effet du 01/01/2020 couvrant sa responsabilité de nature décennale

pour la période de validité du 01/01/2022 au 31/12/2022

1. PÉRIMÈTRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITÉ EN TANT QUE SOUS-TRAITANT POUR DES DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles mentionnées ci-après :

CAISSE LOCALE D'ASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE - COURTAGE N°99777 DEPT.45 - CAISSE LOCALE RÉASSURÉE PAR GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE

Groupama Paris Val de Loire • Caisse régionale d'Assurance Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire • 60 bd Duhamel du Monceau • CS 10609 • 45166 Olivet Cedex • Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier 9258 Gentilly Cedex • 382 285 260 RCS Créteil • Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudential et de Résolution située • 61 rue Taitbout 75009 Paris. www.groupama.fr

SPVIE Assurances • SAS de courtage au capital de 47 725 € • Siège social : 26 rue Pagés – 92150 Suresnes • Tél : 01 87 15 69 99 • RCS de Nanterre n° 525 355 251 • N° ORIAS 10 058 151 (www.orias.fr) • Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière (articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances) • sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (<https://acpr.banque-france.fr/>) • Exerce son activité selon les dispositions de l'article L. 521-2, II, b) du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur <https://www.spvie.com/partenaires> • Réclamation : Service Réclamation, 26 rue Pagés – 92150 Suresnes • Médiation : Dans le cas où le service réclamation ne vous aurait pas apporté de réponse satisfaisante, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.

CAISSE LOCALE DES ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES COURTAGE

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE HORS RESPONSABILITÉ DÉCENNALE

Votre courtier conseil : SPVIE/SYNERCIEL

Adresse : 26 Rue Pagés

92150 Suresnes

Tél : 01.87.15.69.98

Mail : synerciel@spvie.com

Pour déclarer un sinistre : sinistre.rcd@spvie.com

L'assureur ci-dessous dénommé, **GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE** atteste que :

SARL ACCZ

n° SIRET : 81759194400019

Adresse : LE COULAT

31430 GRATENS

est titulaire d'un contrat d'assurance

à effet du 01/01/2020 couvrant sa responsabilité civile hors responsabilité décennale, pour des réclamations formulées entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022

Les garanties s'appliquent dans le cadre des activités professionnelles mentionnées ci-après :

CAISSE LOCALE D'ASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE - COURTAGE N°99777 DEPT.45 - CAISSE LOCALE RÉASSURÉE PAR GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE
Groupama Paris Val de Loire • Caisse régionale d'Assurance Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire • 60 bd Duhamel du Monceau • CS 10609 • 45166 Olivet Cedex • Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier 94258 Gentilly Cedex • 382 285 260 RCS Créteil • Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudential et de Résolution située • 61 rue Taitbout 75009 Paris. www.groupama.fr

SPVIE Assurances • SAS de courtage au capital de 47 725 € • Siège social : 26 rue Pagés – 92150 Suresnes • Tél. : 01 87 15 69 99 • RCS de Nanterre n° 525 355 251 • N° ORIAS 10 058 151 (www.orias.fr) • Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière (articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances) • sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (<https://acpr.banque-france.fr/>) • Exerce son activité selon les dispositions de l'article L. 521-2, II, b) du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur <https://www.spvie.com/partenaires> • Réclamation : Service Réclamation, 26 rue Pagés – 92150 Suresnes • Médiation : Dans le cas où le service réclamation ne vous aurait pas apporté de réponse satisfaisante, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.